

**D5501 Calibration Standards and Linearity Mix, Part Number G3440-85033****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	: D5501 Calibration Standards and Linearity Mix, Part Number G3440-85033	
N° d'article (Kit)	: G3440-85033	
N° d'article	Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées		
Chimie analytique. 2 ml ampoule		
Mix 1	1 ml	
Mix 2	1 ml	
Mix 3	1 ml	
Mix 4	1 ml	
Mix 5	1 ml	
Mix 6	1 ml	

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit	Mix 1	Mélange
	Mix 2	Mélange
	Mix 3	Mélange
	Mix 4	Mélange
	Mix 5	Mélange
	Mix 6	Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Mix 1	
H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Date d'édition/Date de révision : 10/06/2014

SECTION 2: Identification des dangers**Mix 2**

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Mix 3

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Mix 4

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Mix 5

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Mix 6

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H335 and H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques) - Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Composants de toxicité inconnue	: Mix 1	Non applicable.
	Mix 2	Non applicable.
	Mix 3	Non applicable.
	Mix 4	Non applicable.
	Mix 5	Non applicable.
	Mix 6	Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 42.2%
Composants d'écotoxicité inconnue	: Mix 1	Non applicable.
	Mix 2	Non applicable.
	Mix 3	Non applicable.
	Mix 4	Non applicable.
	Mix 5	Non applicable.
	Mix 6	Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 9.6%

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Mix 1	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Mix 2	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Mix 3	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Mix 4	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.
Mix 5	Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

SECTION 2: Identification des dangers

Mix 6 Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification	:	Mix 1	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53
		Mix 2	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53
		Mix 3	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
		Mix 4	F; R11 Xn; R65 N; R51/53
		Mix 5	F; R11 Xn; R65 R52/53
		Mix 6	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53
Dangers physiques ou chimiques	:	Mix 1	Facilement inflammable.
		Mix 2	Facilement inflammable.
		Mix 3	Facilement inflammable.
		Mix 4	Facilement inflammable.
		Mix 5	Facilement inflammable.
		Mix 6	Facilement inflammable.
Dangers pour la santé humaine	:	Mix 1	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
		Mix 2	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
		Mix 3	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
		Mix 4	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
		Mix 5	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
		Mix 6	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Dangers pour l'environnement	:	Mix 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		Mix 2	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		Mix 3	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		Mix 4	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		Mix 5	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		Mix 6	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

SECTION 2: Identification des dangers

aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mix 1
Mix 2
Mix 3
Mix 4
Mix 5
Mix 6

Danger
Danger
Danger
Danger
Danger
Danger

Mentions de danger :

Mix 1

GHS02 -
Liquide et vapeurs très inflammables.
GHS07 -
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
GHS08 -
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
GHS09 -
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mix 2

GHS02 -
Liquide et vapeurs très inflammables.
GHS07 -
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
GHS08 -
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
GHS09 -
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mix 3

GHS02 -
Liquide et vapeurs très inflammables.
GHS07 -
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
GHS08 -
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
GHS09 -
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mix 4

GHS02 -
Liquide et vapeurs très inflammables.
GHS08 -
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
GHS09 -
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mix 5

GHS02 -
Liquide et vapeurs très inflammables.
GHS08 -
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 2: Identification des dangers

Mix 6

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS02 -
Liquide et vapeurs très inflammables.

GHS07 -
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

GHS08 -
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GHS09 -
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence**Prévention**

: Mix 1

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Mix 2

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Mix 3

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Mix 4

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Mix 5

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Mix 6

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 2: Identification des dangers

Intervention	: Mix 1	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	Mix 2	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	Mix 3	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	Mix 4	P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	Mix 5	P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	Mix 6	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
Stockage	: Mix 1 Mix 2 Mix 3 Mix 4 Mix 5 Mix 6	P235 - Tenir au frais. P235 - Tenir au frais. P235 - Tenir au frais. P235 - Tenir au frais. P235 - Tenir au frais. P235 - Tenir au frais.

SECTION 2: Identification des dangers

Élimination	: Mix 1 Mix 2 Mix 3 Mix 4 Mix 5 Mix 6	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	: Mix 1 2,2,4-triméthylpentane Mix 2 2,2,4-triméthylpentane Mix 3 2,2,4-triméthylpentane Heptane Mix 4 2,2,4-triméthylpentane Heptane Mix 6 Décane Heptane Octane Nonane	
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Mix 1 Mix 2 Mix 3 Mix 4 Mix 5 Mix 6	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<u>Exigences d'emballages spéciaux</u>		
Avertissement tactile de danger	: Mix 1 Mix 2 Mix 3 Mix 4 Mix 5 Mix 6	Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable.
2.3 Autres dangers		
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Mix 1 Mix 2 Mix 3 Mix 4 Mix 5 Mix 6	Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Dégraisse la peau. Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange	: Mix 1	Mélange
	Mix 2	Mélange
	Mix 3	Mélange
	Mix 4	Mélange
	Mix 5	Mélange
	Mix 6	Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane	CE: 208-759-1 CAS: 540-84-1 Index: 601-009-00-8	>=50 - <75	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=20 - <25	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=10 - <15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Mix 2 Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=50 - <75	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]
2,2,4-triméthylpentane	CE: 208-759-1 CAS: 540-84-1 Index: 601-009-00-8	>=35 - <50	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=10 - <15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Mix 3 Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=75 - <90	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]
2,2,4-triméthylpentane	CE: 208-759-1 CAS: 540-84-1 Index: 601-009-00-8	>=10 - <15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=10 - <15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304	[1] [2]

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Mix 4				Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=90	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]
2,2,4-triméthylpentane	CE: 208-759-1 CAS: 540-84-1 Index: 601-009-00-8	>=5 - <10	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=2.5 - <5	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Mix 5					
Éthanol	CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=90	F; R11	Flam. Liq. 2, H225	[2]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=0.25 - <1	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Mix 6					
Décane	CE: 204-686-4 CAS: 124-18-5	>=10 - <20	R10 Xn; R65 R66	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 and H336 (Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=10 - <15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Octane	CE: 203-892-1 CAS: 111-65-9 Index: 601-009-00-8	>=10 - <15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 and H336 (Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Undécane	CE: 214-300-6 CAS: 1120-21-4	>=10 - <20	Xn; R65 Xi; R36/37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies)	[1]

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	: Mix 1	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	Mix 2	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	Mix 3	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	Mix 4	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	Mix 5	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	Mix 6	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
Inhalation	: Mix 1	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Mix 2	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à

SECTION 4: Premiers secours

	bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Mix 3	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Mix 4	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Mix 5	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Mix 6	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec la peau	: Mix 1	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Mix 2	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Mix 3	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Mix 4	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Mix 5	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
	Mix 6	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
Ingestion	: Mix 1	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	Mix 2	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les

SECTION 4: Premiers secours

	<p>poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p>
<p>Mix 3</p>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p>
<p>Mix 4</p>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p>
<p>Mix 5</p>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une</p>

SECTION 4: Premiers secours

	Mix 6	ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Protection des sauveteurs	: Mix 1	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Mix 2	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Mix 3	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Mix 4	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Mix 5	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
	Mix 6	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les yeux	:	Mix 1	Provoque une sévère irritation des yeux.
		Mix 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
		Mix 3	Provoque une sévère irritation des yeux.
		Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
		Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
		Mix 6	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	:	Mix 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		Mix 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		Mix 3	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
		Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
		Mix 6	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau	:	Mix 1	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
		Mix 2	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
		Mix 3	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
		Mix 4	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
		Mix 5	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
		Mix 6	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
Ingestion	:	Mix 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
		Mix 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
		Mix 3	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
		Mix 4	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		Mix 5	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		Mix 6	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	:	Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		Mix 4	Aucune donnée spécifique.
		Mix 5	Aucune donnée spécifique.
		Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement

SECTION 4: Premiers secours

		comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation	: Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	Mix 4	Aucune donnée spécifique.
	Mix 5	Aucune donnée spécifique.
	Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	: Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
	Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
	Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
	Mix 4	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
	Mix 5	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
	Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement

SECTION 4: Premiers secours

comprendre ce qui suit:

irritation

rougeur

sécheresse

gerçure

Ingestion	: Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	Mix 4	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	Mix 5	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: Mix 1	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Mix 2	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Mix 3	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Mix 4	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Mix 5	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Mix 6	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: Mix 1	Pas de traitement particulier.
	Mix 2	Pas de traitement particulier.
	Mix 3	Pas de traitement particulier.
	Mix 4	Pas de traitement particulier.
	Mix 5	Pas de traitement particulier.
	Mix 6	Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Mix 1	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
	Mix 2	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
	Mix 3	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
	Mix 4	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
	Mix 5	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
	Mix 6	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	: Mix 1	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Mix 2	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Mix 3	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Mix 4	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Mix 5	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	Mix 6	Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	: Mix 1	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Mix 2	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Mix 3	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

		contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Mix 4	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Mix 5	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	Mix 6	Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de combustion dangereux	: Mix 1	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Mix 2	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Mix 3	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Mix 4	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Mix 5	Les produits de décomposition peuvent éventuellement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

		comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	Mix 6	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
5.3 Conseils aux pompiers		
Précautions spéciales pour les pompiers	: Mix 1	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	Mix 2	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	Mix 3	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	Mix 4	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	Mix 5	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	Mix 6	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Mix 1	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	Mix 2	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Mix 3	protection de base contre les accidents chimiques. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Mix 4	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Mix 5	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Mix 6	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes** : Mix 1

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Mix 2

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Mix 3

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

		ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Mix 4	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Mix 5	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Mix 6	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	: Mix 1	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Mix 2	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Mix 3	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Mix 4	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	Mix 5	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mix 6 Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Mix 1 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
- Mix 2 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
- Mix 3 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
- Mix 4 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
- Mix 5 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Mix 6 Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Mix 1 Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Mix 2 Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

	conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Mix 3	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Mix 4	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Mix 5	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Mix 6	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection : Mix 1

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires

SECTION 7: Manipulation et stockage

Mix 2	<p>contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</p> <p>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</p>
Mix 3	<p>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</p>
Mix 4	<p>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</p>
Mix 5	<p>Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les</p>

SECTION 7: Manipulation et stockage

yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Mix 6

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Mix 1

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Mix 2

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Mix 3

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Mix 4

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

	Mix 5	<p>pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
	Mix 6	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
<p>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</p>	<p>: Mix 1</p> <p>Mix 2</p> <p>Mix 3</p> <p>Mix 4</p>	<p>Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.</p> <p>Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.</p> <p>Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.</p> <p>Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.</p>

SECTION 7: Manipulation et stockage

Mix 5

Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Mix 6

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations**

: Mix 1
Mix 2
Mix 3
Mix 4
Mix 5
Mix 6

Applications industrielles, Applications professionnelles.
Applications industrielles, Applications professionnelles.
Applications industrielles, Applications professionnelles.
Applications industrielles, Applications professionnelles.
Applications industrielles, Applications professionnelles.
Applications industrielles, Applications professionnelles.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non applicable.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Mix 1 Éthanol	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m ³ 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m ³ 15 minutes.
Heptane	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 1668 mg/m ³ 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures. VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m ³ 15 minutes.
Mix 2 Éthanol	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<p>Heptane</p>	<p>travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m³ 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 1668 mg/m³ 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures. VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Mix 3 Éthanol</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m³ 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Heptane</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 1668 mg/m³ 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures. VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Mix 4 Éthanol</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m³ 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Heptane</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 1668 mg/m³ 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures. VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Mix 5 Éthanol</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 1000 ppm 8 heures. VME: 1900 mg/m³ 8 heures. VLE: 5000 ppm 15 minutes. VLE: 9500 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Heptane</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 1668 mg/m³ 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures. VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m³ 15 minutes.</p>
<p>Mix 6 Heptane</p>	<p>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 1668 mg/m³ 8 heures. VME: 400 ppm 8 heures.</p>

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Octane	VLE: 500 ppm 15 minutes. VLE: 2085 mg/m ³ 15 minutes. Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives
Nonane	VME: 1450 mg/m ³ 8 heures. VME: 300 ppm 8 heures. INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives VME: 200 ppm 8 heures. VME: 1050 mg/m ³ 8 heures. Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives
2,2-Diméthylbutane	VME: 1050 mg/m ³ 8 heures. VME: 200 ppm 8 heures. Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives
Pentane	VME: 500 ppm 8 heures. VME: 1800 mg/m ³ 8 heures. Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VME: 3000 mg/m ³ 8 heures. VME: 1000 ppm 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DNEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles**Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Mix 1	Liquide. [Clair.]
	Mix 2	Liquide. [Clair.]
	Mix 3	Liquide. [Clair.]
	Mix 4	Liquide. [Clair.]
	Mix 5	Liquide. [Clair.]
	Mix 6	Liquide.
Couleur	: Mix 1	Incolore.
	Mix 2	Incolore.
	Mix 3	Incolore.
	Mix 4	Incolore.
	Mix 5	Incolore.
	Mix 6	Incolore.
Odeur	: Mix 1	Douce. Éther. Désagréable.
	Mix 2	Douce. Éther. Désagréable.
	Mix 3	Douce. Éther. Désagréable.
	Mix 4	Douce. Éther. Désagréable.
	Mix 5	Douce. Éther. Désagréable.
	Mix 6	Odeur d'essence

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.
pH	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Mix 1	-114°C
	Mix 2	-114°C
	Mix 3	-114°C
	Mix 4	-114°C
	Mix 5	-114°C
	Mix 6	-114°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Mix 1	78.3°C
	Mix 2	78.3°C
	Mix 3	78.3°C
	Mix 4	78.3°C
	Mix 5	78.3°C
	Mix 6	98°C
Point d'éclair	: Mix 1	Vase clos: 14°C
	Mix 2	Vase clos: 14°C
	Mix 3	Vase clos: 14°C
	Mix 4	Vase clos: 14°C
	Mix 5	Vase clos: 14°C
	Mix 6	Vase clos: -4°C
Taux d'évaporation	: Mix 1	2.4 (acétate de butyle = 1)
	Mix 2	2.4 (acétate de butyle = 1)
	Mix 3	2.4 (acétate de butyle = 1)
	Mix 4	2.4 (acétate de butyle = 1)
	Mix 5	2.4 (acétate de butyle = 1)
	Mix 6	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Mix 1	Non applicable.
	Mix 2	Non applicable.
	Mix 3	Non applicable.
	Mix 4	Non applicable.
	Mix 5	Non applicable.
	Mix 6	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Mix 1	Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19%
	Mix 2	Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19%
	Mix 3	Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19%
	Mix 4	Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19%
	Mix 5	Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19%
	Mix 6	Seuil minimal: 1.05% Seuil maximal: 6.7%
Pression de vapeur	: Mix 1	5.9 kPa [température ambiante]
	Mix 2	5.9 kPa [température ambiante]
	Mix 3	5.9 kPa [température ambiante]
	Mix 4	5.9 kPa [température ambiante]
	Mix 5	5.9 kPa [température ambiante]
	Mix 6	<5.3 kPa [température ambiante]

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Densité de vapeur	: Mix 1	1.59 [Air = 1]
	Mix 2	1.59 [Air = 1]
	Mix 3	1.59 [Air = 1]
	Mix 4	1.59 [Air = 1]
	Mix 5	1.59 [Air = 1]
	Mix 6	3.52 [Air = 1]
Densité relative	: Mix 1	0.789 [Eau = 1]
	Mix 2	0.789 [Eau = 1]
	Mix 3	0.789 [Eau = 1]
	Mix 4	0.789 [Eau = 1]
	Mix 5	0.789 [Eau = 1]
	Mix 6	0.684 [Eau = 1]
Solubilité(s)	: Mix 1	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Mix 2	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Mix 3	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Mix 4	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Mix 5	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Mix 6	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.
Température de décomposition	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.
Viscosité	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.
Propriétés explosives	: Mix 1	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : matières comburantes.
	Mix 2	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : matières comburantes.
	Mix 3	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : matières comburantes.
	Mix 4	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : matières comburantes.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : matières comburantes.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Mix 1	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Mix 2	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Mix 3	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Mix 4	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Mix 5	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Mix 6	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Mix 1	Le produit est stable.
	Mix 2	Le produit est stable.
	Mix 3	Le produit est stable.
	Mix 4	Le produit est stable.
	Mix 5	Le produit est stable.
	Mix 6	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Mix 1	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Mix 2	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Mix 3	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Mix 4	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Mix 5	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Mix 6	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Mix 1	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	Mix 2	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	Mix 3	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	Mix 4	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	Mix 5	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	Mix 6	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation

SECTION 10: Stabilité et réactivité

(étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

10.5 Matières incompatibles

: Mix 1	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Mix 2	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Mix 3	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Mix 4	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Mix 5	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Mix 6	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Mix 1	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Mix 2	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Mix 3	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Mix 4	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Mix 5	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Mix 6	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	47.4 mg/l	1 heures
Heptane	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Mix 2 2,2,4-triméthylpentane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	47.4 mg/l	1 heures
Heptane	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Mix 3 2,2,4-triméthylpentane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	47.4 mg/l	1 heures

SECTION 11: Informations toxicologiques

Heptane	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Mix 4 2,2,4-triméthylpentane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	47.4 mg/l	1 heures
Heptane	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Mix 5 Heptane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Mix 6 Heptane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Octane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	118 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	48000 ppm	4 heures
Nonane	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	3200 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17000 mg/m ³	4 heures
2,2,4-triméthylpentane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	47.4 mg/l	1 heures
Pentane	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	364 g/m ³	4 heures

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Mix 1 Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	16666.7 mg/kg 50000 mg/kg 500 mg/l
Mix 2 Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	20000 mg/kg 60000 mg/kg 600 mg/l
Mix 3 Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	33333.3 mg/kg 100000 mg/kg 1000 mg/l
Mix 4 Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	50000 mg/kg 150000 mg/kg 1500 mg/l
Mix 5 Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	100000 mg/kg 300000 mg/kg 3000 mg/l
Mix 6 Inhalation (gaz) Inhalation (vapeurs)	19266.7 ppm 102.4 mg/l

Irritation/Corrosion

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Mix 6 Nonane	Peau - Irritant moyen	Rat	-	96 heures 300 microliters	-

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane Heptane	Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable. Non applicable.	Effets narcotiques Effets narcotiques
Mix 2 2,2,4-triméthylpentane Heptane	Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable. Non applicable.	Effets narcotiques Effets narcotiques
Mix 3 2,2,4-triméthylpentane Heptane	Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable. Non applicable.	Effets narcotiques Effets narcotiques
Mix 4 2,2,4-triméthylpentane Heptane	Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable. Non applicable.	Effets narcotiques Effets narcotiques
Mix 5 Heptane	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Mix 6 Décane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Heptane	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Octane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Undécane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
3-Methylhexane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Nonane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
2,2-Diméthylbutane	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
2,2,4-triméthylpentane	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
2,4-Diméthylpentane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Pentane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane Heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Mix 2 2,2,4-triméthylpentane Heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Mix 3 2,2,4-triméthylpentane Heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Mix 4 2,2,4-triméthylpentane Heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Mix 5 Heptane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Mix 6 Décane Heptane Octane Undécane 3-Méthylhexane Nonane 2,2-Diméthylbutane 2,2,4-triméthylpentane 2,4-Diméthylpentane Pentane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Mix 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Mix 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Mix 3	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 6	Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	: Mix 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
	Mix 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
	Mix 3	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
	Mix 4	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	Mix 5	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	Mix 6	Peut causer une dépression du système nerveux central

SECTION 11: Informations toxicologiques

(SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau	:	Mix 1	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
		Mix 2	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
		Mix 3	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
		Mix 4	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
		Mix 5	Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
		Mix 6	Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
Contact avec les yeux	:	Mix 1	Provoque une sévère irritation des yeux.
		Mix 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
		Mix 3	Provoque une sévère irritation des yeux.
		Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
		Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
		Mix 6	Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	:	Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
		Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
		Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
		Mix 4	Aucune donnée spécifique.
		Mix 5	Aucune donnée spécifique.
		Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Ingestion	:	Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
		Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
		Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
		Mix 4	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
		Mix 5	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

SECTION 11: Informations toxicologiques

	Mix 6	nausées ou vomissements Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
Contact avec la peau	: Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
	Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
	Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
	Mix 4	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
	Mix 5	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
	Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
Contact avec les yeux	: Mix 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	Mix 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	Mix 3	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	Mix 4	Aucune donnée spécifique.
	Mix 5	Aucune donnée spécifique.
	Mix 6	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	: Mix 1	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
	Mix 2	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
	Mix 3	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
	Mix 4	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
	Mix 5	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
	Mix 6	Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
Cancérogénicité	: Mix 1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 6	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Mix 1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 6	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Mix 1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 6	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Mix 1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 6	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Mix 1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Mix 6	Aucun effet important ou danger critique connu.
<u>Toxicocinétique</u>		
Absorption	: Mix 1	Non disponible.
	Mix 2	Non disponible.
	Mix 3	Non disponible.
	Mix 4	Non disponible.
	Mix 5	Non disponible.
	Mix 6	Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Distribution	:	Mix 1	Non disponible.
		Mix 2	Non disponible.
		Mix 3	Non disponible.
		Mix 4	Non disponible.
		Mix 5	Non disponible.
		Mix 6	Non disponible.
Métabolisme	:	Mix 1	Non disponible.
		Mix 2	Non disponible.
		Mix 3	Non disponible.
		Mix 4	Non disponible.
		Mix 5	Non disponible.
		Mix 6	Non disponible.
Élimination	:	Mix 1	Non disponible.
		Mix 2	Non disponible.
		Mix 3	Non disponible.
		Mix 4	Non disponible.
		Mix 5	Non disponible.
		Mix 6	Non disponible.
Autres informations	:	Non disponible.	

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Mix 1 Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Mix 2 Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Mix 3 Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Mix 4 Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Mix 5 Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Mix 6 Décane	Aiguë CE50 89 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CL50 18000 à 24000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 >500 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
Heptane	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane	-	0 à 84 % - 8 jours	-	-
Mix 2 2,2,4-triméthylpentane	-	0 à 84 % - 8 jours	-	-
Mix 3 2,2,4-triméthylpentane	-	0 à 84 % - 8 jours	-	-
Mix 4 2,2,4-triméthylpentane	-	0 à 84 % - 8 jours	-	-
Mix 6 2,2,4-triméthylpentane	-	0 à 84 % - 8 jours	-	-

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane	-	-	Inhérent
Mix 2 2,2,4-triméthylpentane	-	-	Inhérent
Mix 3 2,2,4-triméthylpentane	-	-	Inhérent
Mix 4 2,2,4-triméthylpentane	-	-	Inhérent
Mix 6 2,2,4-triméthylpentane	-	-	Inhérent

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Mix 1 2,2,4-triméthylpentane Heptane	4.08 4.66	231 552	faible élevée
Mix 2 2,2,4-triméthylpentane Heptane	4.08 4.66	231 552	faible élevée
Mix 3 2,2,4-triméthylpentane Heptane	4.08 4.66	231 552	faible élevée
Mix 4 2,2,4-triméthylpentane Heptane	4.08 4.66	231 552	faible élevée
Mix 5 Heptane	4.66	552	élevée
Mix 6 Décane Heptane Octane Undécane Nonane	5.86 4.66 5.18 6.42 5.65	- 552 198.7 - 105	élevée élevée faible élevée faible

SECTION 12: Informations écologiques

2,2-Diméthylbutane	3.82	-	faible
2,2,4-triméthylpentane	4.08	231	faible
2,4-Diméthylpentane	3.9	-	faible
Pentane	3.45	171	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Informations réglementaires**

ADR/RID / IMDG / IATA : Non réglementé.

Autres informations : **Remarques**
De minimis quantities

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	Mix 1 2,2,4-triméthylpentane Heptane	RG 84 RG 84
	Mix 2 2,2,4-triméthylpentane Heptane	RG 84 RG 84
	Mix 3 2,2,4-triméthylpentane Heptane	RG 84 RG 84
	Mix 4 2,2,4-triméthylpentane Heptane	RG 84 RG 84
	Mix 5 Heptane	RG 84
	Mix 6 Décane Heptane Octane 3-Methylhexane Nonane 2,2-Diméthylbutane 2,2,4-triméthylpentane 2,4-Diméthylpentane	RG 84 RG 84 RG 84 RG 84 RG 84 RG 84 RG 84 RG 84

SECTION 15: Informations réglementaires

Pentane

RG 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Mix 1 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul
Mix 2 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul
Mix 3 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul
Mix 4 Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	D'après les données d'essai Jugement expert Méthode de calcul
Mix 5 Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	D'après les données d'essai Jugement expert Méthode de calcul
Mix 6 Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 and H336 (Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées	: Mix 1	
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336 (Narcotic effects)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Mix 2	
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336 (Narcotic effects)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Mix 3	
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336 (Narcotic effects)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Mix 4	
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336 (Narcotic effects)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Mix 5	
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336 (Narcotic effects)	Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Mix 6	
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332 (inhalation)	Nocif par inhalation.
	H335 (Respiratory tract)	Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies

SECTION 16: Autres informations

	irritation) H335 and H336 (Respiratory tract irritation and Narcotic effects) H336 (Narcotic effects) H400 H410	respiratoires) Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer sommolence ou vertiges. (Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques) Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques) Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Mix 1 Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
	Mix 2 Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
	Mix 3 Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	
Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	
STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	
Mix 4 Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	
Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -	

SECTION 16: Autres informations

STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Mix 5	
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Mix 6	
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Aquatic Chronic 4, H413	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H335 (Respiratory tract irritation)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
STOT SE 3, H335 and H336 (Respiratory tract irritation and Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques) - Catégorie 3
STOT SE 3, H336 (Narcotic effects)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Texte intégral des phrases R abrégées	: Mix 1 R11- Facilement inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mix 2	: Mix 2 R11- Facilement inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut

SECTION 16: Autres informations

		entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R11- Facilement inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mix 3		R11- Facilement inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mix 4		R11- Facilement inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mix 5		R11- Facilement inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mix 6		R12- Extrêmement inflammable. R11- Facilement inflammable. R10- Inflammable. R20- Nocif par inhalation. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R38- Irritant pour la peau. R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	: Mix 1	F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant
	Mix 2	N - Dangereux pour l'environnement F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement

SECTION 16: Autres informations

Mix 3	F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement
Mix 4	F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement
Mix 5	F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement
Mix 6	F+ - Extrêmement inflammable F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement

Date d'édition/ Date de révision : 10/06/2014

Date de la précédente édition : 12/11/2012.

Version : 2

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.